

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 MAI

RIEN!

Hamonod a été enterré lundi, Véry est mort mardi ; Liérot est allé demeurer on ne sait où, heureusement, sous un nom d'emprunt sans doute, et il n'a pas tort. M^{me} Véry et sa fille seront sur le pavé, si l'Etat ne fait rien pour elles ; et M^{me} Allemoz, qui tient l'hôtel auquel attachait le restaurant du boulevard Magenta, compte tristement ses chambres vides de locataires, ce qui n'empêchera pas son propriétaire de lui présenter sa quittance le 15 juillet prochain.

Allez donc, à présent, dénoncer les dynamiteurs !

Ces sinistres gredins semblent dormir en ce moment, ou tout au moins ils se recueillent.

Espérer que nous avons fini avec leurs exploits serait témoigner d'un optimisme par trop facile, quand les bombes éclatent partout, en Belgique, en Italie, en Espagne.

Et le gouvernement ne peut pas compter sur le jury désormais, pas plus que la police ne peut compter sur les dénonciateurs.

Depuis le procès de Ravachol la situation de la société menacée se trouve aggravée, de même que la force du gouvernement et de la police est amoindrie.

Que vont faire les Chambres ?

Attendront-elles la prochaine explosion pour se décider à voter une loi d'exception contre les anarchistes ?

Se trouvera-t-il un député pour dire à la tribune que c'est une infamie d'avoir laissé sauter le restaurant Véry, et que c'est une honte de n'avoir pas mis la main sur les auteurs de ce crime qui avait été annoncé à date fixe ?

Non, vous verrez qu'on ne dira rien et qu'on ne votera rien, à moins que ce ne soit des félicitations aux incapables qui n'ont su ni prévoir ni réprimer.

AU DAHOMEY

Le Gaulois a reçu communication d'une lettre particulière, envoyée d'un de nos compatriotes du Dahomey. Dans cette lettre, on fait connaître que 4,000 soldats de Behanzin auraient attaqué Porto-Novo le 15 avril, vers dix heures du soir. Mais, devant l'attitude énergique des tirailleurs haoussas, au nombre de 300, et malgré la défection des sujets du roi Tolla, qui, complètement terrifiés, auraient abandonné leur poste pour se réfugier dans leurs cases, les Dahoméens ont dû battre en retraite.

Le lendemain, des renforts ayant été demandés de Kotonou, 300 tirailleurs sénégalais arrivaient à Porto-Novo, et un nouveau combat s'engageait, au cours duquel l'ennemi aurait eu 400 hommes environ mis hors de combat.

On a trouvé sur le champ de bataille un grand nombre de fusils Remington.

De notre côté, il y a eu quinze blessés, qui ont été évacués sur l'hôpital.

Le gouverneur de nos établissements du golfe de Bénin, M. Balley, qu'on dit blessé au bras gauche, avait été, dit-on, informé par

Behanzin qu'il attaquerait Porto-Novo le 15 avril.

On remarquera qu'il s'agit d'une lettre particulière. Il est impossible d'admettre que le gouvernement ait ignoré ces faits. Il n'en a fait pourtant part à personne. Nous savons bien que cela eut pu produire une impression fâcheuse au point de vue des élections municipales, mais cette explication n'est pas une excuse. Elle aggrave simplement la responsabilité du gouvernement.

INFORMATIONS

UN COMBLE DE CÉLÉRITÉ D'INFORMATIONS

Un fait singulier s'est passé à Reims au moment du dépouillement général du scrutin pour les élections municipales. Plusieurs personnes qui tenaient en main le supplément d'un journal de la localité qui venait de paraître, lisaient tous les résultats des votes que le maire annonçait à l'instant. Une manifestation s'est produite dans l'assistance, et il faut avouer qu'il y avait de quoi.

LES ELECTIONS

A Marseille, à Toulon, à Roubaix et ailleurs, les socialistes l'emportent ; à Roubaix les catholiques s'étaient ralliés à la République et avaient fait leur liste de concert avec les républicains modérés. Ils ont été battus quand même. Les opportunistes pour leur faire échec se sont alliés aux radicaux. La République française avait donné le mot d'ordre. La démocratie progressiste, disait le journal de M. Spuller, « devra repousser tout contrat avec les monarchistes et les socialistes révolutionnaires ». Mais, objectait le Journal des Débats, ces candidats ne sont plus monarchistes, ils se sont ralliés à la République. L'organe opportuniste répondait : « Nous ne mettons pas en doute leur bonne foi, mais nous les exhortons à persévérer dans leur républicanisme. »

Ainsi le rat de La Fontaine s'enfermait dans son fromage de Hollande et laissait l'autre se morfondre à la porte. Plutôt que d'ouvrir aux nouveaux venus, les opportunistes Roubaisiens se sont alliés aux socialistes et la ville est au pouvoir des révolutionnaires les plus ardents.

A Saint-Ouen, la municipalité est entièrement révolutionnaire, la mairie et les écoles ont été illuminées, la proclamation du scrutin a été accueillie aux cris de « Vive la Commune ! » Depuis le 4^{er} mai le drapeau rouge flotte sur l'hôtel municipal.

Ce que devient une ville sous une administration socialiste, la ville de Troyes en sait quelque chose. Depuis douze ans la cité champenoise est gouvernée par des socialistes : l'administration est en désarroi et tout se termine par de terribles incendies.

UN CANARD

Depuis quelques jours, plusieurs journaux donnaient à entendre que la police connaissait les auteurs de l'explosion du boulevard Magenta.

Certains même allaient jusqu'à prétendre que le parquet en avait déjà interrogé un qui était depuis étroitement surveillé.

Sait-on de qui il s'agissait ?

A l'aide de tous ces sous-entendus, on prétendait désigner M. Gandon-Léger et ce malheureux Hamonod qui aurait ainsi payé de sa vie sa terrible manifestation.

Disons de suite que ces assertions sont absolument fausses.

Hamonod était un brave garçon arrivé de Bretagne depuis quatre mois et qui n'avait pas eu le temps d'être gangrené par les théories anarchistes débitées couramment dans les réunions publiques.

D'autre part, M. Gandon-Léger est un citoyen très estimé ; ses camarades de l'imprimerie Schieber, 257, rue Saint-Honoré, le considéraient comme un brave et honnête ouvrier. Il travaille dans cette maison depuis quatorze ans et jamais il ne s'est fait remarquer par l'exagération de ses opinions politiques.

LES INTERNES

Aujourd'hui on ne parle plus des assassins de Véry et d'Hamonod : ils sont introuvables. Les journaux républicains préfèrent poursuivre d'accusations injurieuses les médecins qui ont soigné les infortunées victimes. Ah ! il ne fait pas bon soigner les victimes des anarchistes !

Désolés de servir ainsi de point de mire aux attaques passionnées de la presse, les internes de Paris ne veulent plus, avant l'arrivée du médecin de service, donner des soins aux blessés transportés à l'hôpital. — Même s'il y a urgence ? — Oui, même en cas d'urgence.

Voyez ce qui est arrivé à M. Camecasse, l'interne de service : on lui apporte les corps mutilés de Véry et d'Hamonod ; assurément il y avait urgence ; le médecin en titre se trouve absent, ce qui n'a rien d'extraordinaire, l'interne donne les premiers soins, aussitôt des journaux s'écrient : L'anarchie blesse des hommes, la chirurgie les tue. Un peu plus ils condamneraient à mort le malheureux interne qui depuis la catastrophe a passé ses jours et ses nuits à soigner Véry et Hamonod.

Notez qu'un interne des hôpitaux de Paris a subi les examens les plus difficiles, c'est un sujet d'élite plus instruit que nombre de docteurs. Qu'importe aux journaux parisiens ! Soit qu'ils fassent cause commune avec l'anarchie, soit qu'ils se bornent à exploiter l'actualité, ils crient à l'incapacité, à l'incurie et déversent la calomnie à plein encrier.

M. DE SAINT-CHÉRON

La presse monarchique et catholique des départements vient de perdre son président d'honneur et son vénéré doyen, M. Alexandre Guyard de Saint-Chéron. Il s'est éteint, samedi soir, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il était né à Loches, en Touraine, en 1808.

Son rôle politique date de 1852, époque à laquelle il fonda la Correspondance Saint-Chéron qui fut l'organe de Monsieur le Comte de Chambord auprès de la presse monarchique des départements.

Le regretté doyen, pendant près d'un demi-siècle, a défendu avec une inébranlable fidélité et un infatigable dévouement la cause de la monarchie. Il est mort sur la brèche.

Avant-hier, à midi, ont eu lieu ses obsèques. La nef principale de Saint-Philippe-du-Roule

était remplie par les nombreux amis qui avaient tenu à donner un dernier témoignage d'affection à ce monarchiste fervent, à ce chrétien convaincu resté toujours fidèle, durant sa longue carrière, à sa foi politique et religieuse.

Les délégués de l'Association de la presse monarchique des départements, les membres du Comité conservateur du huitième arrondissement de Paris dont M. de Saint-Chéron avait été jadis président, des représentants des principaux journaux monarchiques et catholiques de Paris assistaient aux obsèques. Nous avons conduit à sa dernière demeure ce vénérable doyen dont la presse monarchique conservera fièrement le souvenir affectueux, car M. de Saint-Chéron fut et restera l'honneur même de notre profession.

LA LETTRE PONTIFICALE

Et la presse parisienne

Voici quelques extraits des appréciations de la presse parisienne sur la lettre adressée par S. S. Léon XIII aux cardinaux français.

S'il fallait en croire le Temps, « la clarté du commentaire, supérieure encore, si possible, à celle de l'encyclique, ne laisserait plus aux récalcitrants aucun terme moyen entre l'acceptation docile de la parole du Pape et la désobéissance ouverte. »

De M. Spuller, dans la République française :

« C'est donc par des raisons toutes humaines, mais de la plus haute gravité, que Léon XIII recommande la reconnaissance de fait et la soumission aux pouvoirs établis. Léon XIII, à plusieurs reprises, parle des changements extraordinaires qui s'accomplissent dans la vie des peuples et dit qu'il faut savoir en tenir compte. Le passage de la France de l'état monarchique à l'état républicain est un de ces extraordinaires changements, et l'Eglise en tient compte. Qui donc oserait prétendre aujourd'hui que c'en est fait de l'évolution ? »

Le Radical n'admet pas la distinction entre le gouvernement et la législation :

« Respectez la République, dit-il, puisque vous n'êtes pas assez fort pour la renverser ; mais ne respectez ni ses lois antichrétiennes, ni son gouvernement oppresseur. Voilà de la franche et loyale conciliation ! Adhésion à un mot, à un titre, guerre aux hommes et aux lois. Qui donc disait que la conciliation ne faisait pas de progrès ? »

Tout autre est, naturellement, l'interprétation de la presse conservatrice :

« Il est facile, dit la Gazette de France, de comprendre que c'est la lutte, le combat, la guerre. Le Saint-Père avait offert la paix. La République ne l'a pas voulue. Nous étions, d'ailleurs, bien tranquille sur ce point, elle ne pouvait la vouloir. Tout, en ce moment, converge, par cela même, vers le triomphe de la Monarchie. Rien ne prouvera mieux que la Providence la réserve pour le salut de la France et la paix de l'Eglise, que les efforts tentés vainement pour résoudre les problèmes sociaux, civils, politiques et religieux en dehors d'Elle. »

Le Monde :

« Il n'est pas possible aux hommes qui ont juré et entrepris de déchristianiser la France, de méconnaître que la pensée du Pape, en demandant à ses fils, au nom du suprême intérêt de la religion, de se désintéresser des luttes politiques, ne le fait que pour qu'ils soient plus capables de déjouer leurs complots, de résister à leurs efforts. En présence du danger d'une apostasie nationale, le Pape se met résolument à la tête de la croisade qu'il nous faut mener contre les sectaires, pour conjurer les formidables périls de cette moderne invasion de l'infidélité. »

L'Univers :

« En même temps qu'il nous montre officiellement pour la troisième fois le chemin qu'il faut suivre, Léon XIII nous appelle de nouveau à la concorde. Il veut que ses fils de France, sans parler tous du même ton et marcher tous absolument du même pas, évitent les discussions intestines. »

Le Gaulois :

« Les monarchistes garderont leurs espérances, leur religion politique, leur indéfectible attachement à la forme monarchique, et l'indépendance de leur rôle d'électeurs souverains, qui est garantie et promulguée par la Constitution même de la République. Et prêts à toutes les concessions qui ne les mèneraient pas jusqu'à l'apostasie, ils attendront du temps et de la Providence, et d'eux-mêmes, que la France revienne à ses destinées naturelles et historiques. »

Tirages Financiers

Ville de Paris 1876

Mardi a eu lieu, au Palais de l'Industrie, le 62^e tirage de l'emprunt municipal de 1876.

Le lot de 100,000 fr. a été gagné par le numéro 197,459.

Le numéro 197,460 gagne 10,000 francs.

Le numéro 197,714 gagne 3,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

54,707 — 25,728 — 58,679 — 100,046 —
96,905 — 102,537 — 221,760 — 15,468 —
31,020 — 146,396.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CAVALERIE

Le bruit court qu'après avoir pris l'avis du chef de l'état-major général et du conseil supérieur de la guerre, le ministre aurait l'intention de réunir dans une seule main l'instruction de tous les éléments qui constituent l'arme de la cavalerie. C'est le général Loizillon, commandant en chef du 1^{er} corps à Lille, qui serait chargé de cette direction supérieure.

Malgré les raisons qui pourraient motiver une

semblable modification, il ne faut accueillir, jusqu'à nouvel ordre, cette nouvelle qu'avec réserve, car, à la direction de cavalerie, on se montre très incrédule au sujet de la détermination dont il s'agit.

Dans quelques jours, le général Tadiou, commandant la 38^e brigade d'infanterie, à Rennes, passera dans le cadre de réserve.

Le général Tadiou compte quarante-trois ans de services et six campagnes; il a été décoré à Metz en 1870.

C'est le seul général de brigade qui sera atteint par la limite d'âge d'ici la prochaine promotion dans l'état-major général, en juillet. Cette promotion ne comprendra donc que deux généraux de division, en remplacement du général Galland, commandant le 5^e corps, et du général Haillot, membre du conseil supérieur de la guerre, qui passent le mois prochain dans le cadre de réserve, et trois généraux de brigade.

De juillet à la fin de l'année, il y aura quatre vacances de généraux de division et six de généraux de brigade.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

RENOUVELLEMENT DES MUNICIPALITÉS

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser aux maires du département des instructions pour faire suite à l'arrêté préfectoral pris récemment. Voici les parties essentielles des instructions :

Le renouvellement intégral des Conseils municipaux doit être suivi d'une nouvelle élection des maires et adjoints.

L'article 1^{er} de cet arrêté fixe au dimanche 15 mai l'ouverture de la session de mai, dite *session budgétaire*.

L'article 2 dispose que la première séance de la session sera consacrée à l'installation du Conseil et à l'élection de la municipalité. L'assemblée communale pourra ensuite suspendre ses travaux pendant quelques jours, si elle le juge nécessaire, pour laisser à la nouvelle municipalité le temps de préparer ses propositions.

Le Conseil municipal devra être convoqué pour le 15 mai à l'effet d'élire la nouvelle municipalité, alors même que les opérations électorales des 1^{er} et 8 mai seraient, en tout ou en partie, l'objet d'une protestation devant le Conseil de préfecture.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Les membres du nouveau Conseil municipal de Saumur sont invités à se trouver, dimanche prochain, à 1 heure, au lieu ordinaire des séances, pour qu'il soit procédé à l'installation

du Conseil, ainsi qu'à la nomination du maire et de deux adjoints.

LA SAINT-GEORGES

La *France Militaire* a également consacré un article spécial à la fête de la Saint-Georges à Saumur.

Voici le commencement de ce compte rendu :

« Cette année, la fête de la Saint-Georges, repoussée jusqu'au 5 mai pour des raisons particulières, a eu un succès complet.

« Le 4 au soir, un dîner des plus cordiaux a réuni dans une salle du mess tout le personnel de l'Ecole, les lieutenants de cavalerie et d'artillerie et les plus anciens des autres divisions d'élèves. Le général Massiet présidait ce repas de famille, où la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Au dessert, le général, levant son verre en l'honneur de notre grand patron, a rappelé la confraternité qui doit unir artilleurs et cavaliers pour arriver au but suprême de nos efforts, la victoire, et invoqué saint Georges pour qu'il la procure au uns et aux autres.

« Après le café, la soirée a débuté par l'audition d'une poésie charmante exprimant à saint Georges les vœux de tous les assistants et se terminant par une allusion des plus délicates à l'auteur d'une poésie analogue, le capitaine de Planhol, dont le vœu fut exaucé trop tôt, hélas ! puisque, tout jeune encore, il est tombé pour la France dans un coin retiré du Soudan.

« Le signal une fois donné, monologues et chansonnettes comiques se sont succédé jusqu'à minuit, heure à laquelle on s'est séparé.

« Le lendemain, à 2 heures, a commencé la fête hippique, préparée merveilleusement par le capitaine Voisin, écuyer à l'Ecole, aidé des lieutenants de Gontaut-Biron, de Lastrac et de Saint-Gilles.... »

Suit un long récit duquel nous détachons le passage concernant les débuts de Don Quichotte à l'Ecole :

« ... Le héros légendaire, monté sur un superbe cheval constitué avec des morceaux de squelette et les jambes de deux vétérinaires stagiaires, s'avance suivi de son fidèle Sancho, deux fois gros comme l'âne chargé de le porter. Il se trouve de suite en présence des nombreux moulins des environs, bien connus du personnel de l'Ecole. Les Cordeaux, Saumoussay, un superbe moulin à café, se sont ligüés pour braver le spadassin et font tourner leurs ailes en signe de défi. Don Quichotte entame la lutte, et, après en avoir mis à mal un certain nombre, vient se mesurer sur les Cordeaux. Le vieux rempart de Saumur reste inébranlable, et notre chevalier, renversé de son cheval, est si malmené que son fidèle compagnon est réduit à l'évacuer sur son âne.

» En somme, pantomime très réussie... »

MATCH VÉLOCIPÉDIQUE

Dimanche prochain aura lieu, entre MM. Dagan fils et Louis Langlois, un match en bicyclette, sur un parcours de 58 kilomètres, sur la route de Saumur à Longué, Beaufort, la Ménitrie, les Rosiers, Gennez, les Tuffeaux, Saint-Florent et Saumur.

M. Dagan, montant une bicyclette à caoutchoucs creux, rendra trente minutes d'avance à M. Langlois, montant une bicyclette à caoutchoucs pleins.

Le départ aura lieu à une heure du soir, sur la route de la Ronde (bureau d'octroi), et l'arrivée probable à quatre heures, devant l'Ecole de cavalerie.

EXCURSION DE TOURS A SAUMUR

La *Ville de Tours*, continuant ses pérégrinations sur la Loire, effectuera le jeudi 26 mai courant une excursion de Tours à Saumur. Le départ de Tours aura lieu à 7 heures du matin, celui de Saumur à 4 heures du soir et l'arrivée à Tours à 8 heures du soir.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 9 mai. — Alice Proust, rue Haute-Saint-Pierre; — Marie-Louise Le Clainche, à l'Hospice.

MARIAGE

Le 9 mai. — Félix-Marie Guérin, journalier, a épousé Anne-Marie Corvé, lingère, tous deux à Saumur.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — M^{lle} Labbé est nommée institutrice-adjointe à Montreuil-Bellay (école maternelle).

LONGUÉ. — La police recherche une domestique, âgée de 17 ans, entrée récemment en service dans l'un des principaux hôtels de la ville, et qui a disparu subitement en emportant un costume complet appartenant à sa patronne.

ANGERS. — *Élection de la nouvelle municipalité.* — Le nouveau Conseil municipal d'Angers est convoqué pour le dimanche 15 mai, à 9 heures du matin, à l'effet de nommer le maire et les adjoints.

Voici comment a lieu cette opération, dit le *Journal de Maine-et-Loire* :

C'est d'abord le préfet qui arrête le jour de la convocation des Conseils municipaux. Le maire fixe l'heure de la séance. Celle-ci est présidée par le plus ancien des élus. A Angers, c'est M. Boulanger Isidore.

On procède ainsi à l'élection du maire, qui peut donner lieu à trois tours de scrutin, si le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue aux deux premiers tours.

Aussitôt que le maire est nommé, le doyen

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie : La Terre libre

I — LE DÉPART
(Suite)

Le soleil baissait déjà lorsque le train entra vers sept heures dans la gare du Havre.

André Rémy prit une voiture, fit charger ses bagages et se fit conduire à l'hôtel de l'Europe, rue de Paris, près du théâtre et du bassin du Commerce, tout à fait au cœur de la ville.

Cette rue de Paris, au Havre, ressemble tout à fait à une rue de Paris.

André Rémy se trouvait presque en pays de connaissance. Le va-et-vient du port lui rappelait le bord de la Seine.

Il s'installa à l'hôtel avec Prosper, dîna, puis alla se promener par la ville et s'informer du départ du paquebot.

Le paquebot partait seulement le surlendemain matin. Il avait donc toute une journée pour se disposer au voyage. Il se promit d'em

ployer une partie du temps pour écrire à M. Martel et à Armande.

La nuit se passa sans incident.

Nous avons mis souvent en scène le docteur de M. Martel, un savant et un ami de la famille de l'aveugle.

Ce savant était en outre un cœur d'or, une âme franche et un esprit charmant.

Le départ de Jacques Vincent l'offusquait. La douleur muette d'Armande lui causait des mouvements nerveux. Il était furieux, le bon docteur.

Il n'y avait pas deux heures qu'André Rémy était parti qu'il alla trouver son vieil ami.

— Vous savez, dit-il, que j'ai cédé ma clientèle depuis un an ?

— Sans doute, mon ami.

— Vous savez que je m'ennuie horriblement à Paris ?

— Non, je ne savais pas... fit M. Martel tout surpris.

— Eh bien ! je vous l'apprends.

— Vous partez à la campagne, alors ?

— Oui, mais à une campagne un peu... comment dirais-je ? un peu primitive.

— Dans la Sologne ?

— Non. Il y a longtemps que j'ai l'intention

d'aller herboriser en Amérique...

— En vérité ?

— Parole d'honneur... Je n'ai que soixante ans... c'est la jeunesse de la vieillesse, et d'ailleurs le proverbe l'a dit :

A soixante ans il ne faut pas remettre...

— C'est vrai.

— Donc, je pars.

— Pour l'Amérique ?

— Pour Le Havre, d'abord, où je suis certain de retrouver un compagnon de voyage qui ne sera pas fâché d'avoir à qui parler en route.

— Excellent docteur !

— C'est tout naturel ce que je fais là... et si vous voyiez clair et que vous seriez à ma place, vous en feriez autant...

— Votre main, mon ami.

— Pardieu, la voici... mais pas d'attendrissement, soyons des hommes ; j'ai un train ce soir, je voyagerai de nuit et demain matin je serai là-bas... Il sera bien surpris, allez !

— Je le crois, fit M. Martel avec un fin sourire. Au revoir, cher docteur.

— Oui, au revoir ; car, vous comprenez, je ne vais là-bas que pour herboriser, et je reviens.

— Naturellement.

— Je vais embrasser notre bonne petite Armande et je cours à mes préparatifs.

— C'est cela.

Et, le jour même, le docteur Barbier, c'était son nom, prenait place dans le train express pour Le Havre.

Donc, vers dix heures du matin, André Rémy allait sur la jetée, regardant l'horizon lointain, lorsque tout à coup il entendit une voix qui lui criait :

— Eh ! monsieur Rémy... Oh ! eh !

Pluton s'était retourné et, plus vif à reconnaître les gens que son maître, il courait en avant.

C'était le docteur.

— Par quel hasard ?... commença André Rémy.

— D'abord, mon ami, il n'y a pas de hasard, répondit le docteur ; il y a que depuis longtemps je voulais voir l'Amérique ; car, voyez-vous, je m'étais promis de ne pas mourir sans l'avoir foulée du pied ; on tient ses serments, que diable ! Or, je ne pouvais choisir une plus belle occasion que celle qui m'était offerte de voyager avec vous.

— Docteur, vous êtes un de ces hommes

d'âge l'invite à venir prendre sa place, et c'est sous la présidence du nouveau maire que le Conseil élit les adjoints, en suivant la même marche que pour le chef de la municipalité.

Une option. — M. le docteur Guignard, qui a été élu dans les sections du Centre et de la Doute-ville, opte, paraît-il, pour la première, qu'il représentait d'ailleurs antérieurement. Aux termes de la loi, cette option n'empêche pas le Conseil, qui est considéré comme complet, de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

VÉLOCIPÉDISTES ANGEVINS

Les vélocipédistes angevins viennent de se distinguer fort aux courses du Havre et d'Avignon. MM. Charron et Cottureau tout particulièrement.

A Avignon, M. Cottureau est arrivé premier dans l'internationale bicycle et dans l'internationale tri-cycle.

Au Havre, M. Charron est arrivé premier dans le grand prix du Havre bicycle, dans l'internationale tri-cycle et dans la course d'honneur obligatoire pour les lauréats.

M. Lomanceau était second dans la régionale bicycle.

UN CHEF DE MUSIQUE. — Parmi les noms des sous-chefs de musique de l'armée, nommés cette année au concours, on remarque celui d'un Angevin, M. Ferdinand Galleau, fils de M. Galleau, le chef distingué et estimé de la musique de Corné.

M. Ferdinand Galleau a vingt-cinq ans. Il avait devancé l'appel, il y a quatre ans, pour rentrer dans la musique de la flotte, à Brest, où il avait été admis d'emblée, possédant déjà à cette époque un joli talent sur la petite clarinette, grâce à des dispositions naturelles et aussi aux leçons de son père. Il paraît qu'il a beaucoup travaillé depuis et qu'il est aujourd'hui l'un des meilleurs parmi les musiciens de la flotte qui, on le sait, ne sont pas les premiers venus.

UNE CANTATE. — Frédéric Toulmouche, le compositeur applaudi de la *Veillée de Noces*, vient de terminer la musique d'une cantate de Lionel Bonnemère : *L'Âme de la Patrie*. Elle sera exécutée à Saint-Brieuc, lors de l'érection du monument en l'honneur des morts de 1870.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Mardi matin, sur la ligne de l'Etat de Paris à Bordeaux, le train n° 92, parti de Thouars lundi soir à 10 heures 42, a déraillé à l'aiguille de Vauroux, à un kilomètre de Chartres.

L'accident s'est produit par suite d'une fausse manœuvre de l'aiguilleur après le passage de la locomotive et du tender.

Deux wagons ont été renversés et plusieurs personnes ont été contusionnées.

comme on n'en fait plus.

— Je l'espère pardieu bien.
— Vous êtes plus qu'un ami pour moi.
— Bon, je vous vois venir ; je suis un père...
Allons, avec un petit trémolo à l'orchestre, ça ferait une jolie scène au Gymnase... Allons déjeuner.

Cette journée parut courte à André Rémy ; la compagnie du docteur et les apprêts du voyage la remplirent tout entière.

Il fut peu question d'Armande. Le jeune homme avait décidé que, devant le silence de la jeune fille, il ne lui écrirait qu'à son arrivée au Nouveau-Monde.

— Oui, oui, disait le docteur, voyez-vous, jeune homme, lorsqu'une chose vous tourmente, il n'y a que ceci à faire : remettre la solution à plus tard et y penser le moins possible.

Les deux hommes réglèrent le prix du transport, et il fut convenu que le lendemain matin à dix heures on dirait adieu à la terre de France.

Le petit Prosper avait couru toutes les rues du Havre : il avait grimpé jusqu'aux phares, et de là, il avait plongé ses regards dans cet infini, sans bornes visibles, sur lequel il allait s'em-

barquer. Le transbordement des voyageurs a été effectué par un train spécial formé à Chartres. La circulation était rétablie à huit heures.

LE CRIME DE SAINT-PATRICE

Le sieur Vallée vient d'être mis en liberté. Les charges qu'on avait relevées contre lui n'étaient pas suffisantes pour motiver son incarcération plus longtemps.

Pendant que lundi le parquet de Chinon se rendait, pour la troisième fois, sur le lieu du crime, un maréchal des logis, accompagné d'un gendarme de la brigade de Bourgueil, arrivaient en toute hâte. Ils eurent un entretien avec le procureur.

Anssitôt après, des perquisitions étaient commencées dans plusieurs maisons suspectes de la commune.

Un nommé Goy a été arrêté — par quelle coïncidence étrange ! — au domicile de la propre sœur de la victime.

Il a été immédiatement dirigé sur Chinon.

M^{lle} SAUVAGET. — Une charmante artiste qui arrive d'Angers, M^{lle} Marguerite Sauvaget, a fait mardi un excellent début aux Menus-Plaisirs dans *l'Oncle Célestin*.

La nouvelle Clémentine est aussi agréable à voir qu'à entendre.

LEUCANTHEMUM LATIFOLIUM

Nous signalons cette plante vivace, originaire du Portugal, qui peut être placée près d'une pièce d'eau, un peu à l'ombre. Dans ces conditions, elle prend tout son développement. Elle rappelle par son aspect général la grande marguerite des prés (*leucanthemum vulgare*) ; mais sa tige est plus haute, plus garnie de feuilles, et la fleur atteint jusqu'à 8 centimètres de diamètre. Elle fleurit jusqu'à l'approche de l'hiver et ses fleurs, coupées et mises en bouquets dans l'eau, se conservent fort longtemps.

On multiplie cette plante en divisant les touffes au printemps.

POUR RETROUVER SON WAGON

Les voyageurs en chemin de fer, descendus à une station quelconque, vont être mis à même de reconnaître, de nuit, la voiture dans laquelle ils sont montés au départ, si l'on généralise un système dû à un ingénieur, M. Edouard Cros, qu'on a expérimenté sur la ligne de Paris à Marseille.

Le système de M. Cros se compose d'une plaque de tôle émaillée en blanc, sur laquelle une image découpée ou ajourée apparaît en noir par contraste. Cette plaque est disposée, à la partie supérieure et au milieu de la voiture, de façon à bien se voir, même la nuit, dans les gares.

Le sujet découpé ou ajouré dans la plaque

en tôle émaillée pourra être un personnage, un animal, un arbre, un fruit, une fleur, un meuble, un ustensile, un instrument industriel, agricole, militaire, une figure astronomique ou géométrique, etc., etc. Il pourrait, de même, croyons-nous, être emprunté aux régions que traverse le voyageur et représenter les objets ou les monuments les plus populaires dans ces contrées.

Le nombre est grand des figures vite accessibles et toutes caractéristiques qu'on peut fixer de la sorte. Un répertoire de cinq mille images a été créé pour les besoins éventuels des compagnies de chemins de fer.

DEUX MOYENS DE DEVENIR RICHE

Le premier est d'augmenter son revenu jusqu'à ce qu'il se trouve en équilibre avec les désirs et les besoins. C'est le plus commun, le plus difficile et le seul que l'on essaie. Le second est de diminuer ses besoins et ses désirs jusqu'à ce qu'ils se trouvent en équilibre avec le revenu.

ALPHONSE KARR.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Mai 1892

3 0/0	97 55
3 0/0 nouveau	97 55
3 0/0 amortissable	98 05
4 1/2	105 30

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 mai 1892.

Des réalisations ont occasionné une certaine réaction dont les effets sont très amoindris par les cours de clôture qui sont supérieurs à ceux du début. La Bourse redoute toujours une rentrée des Chambres qu'elle voit toujours partir en vacances avec satisfaction.

Le 3 0/0 ancien remonte à 97.55 après 97.42 ; le nouveau cote 97.67 et le 4 1/2 105.35.

L'Italien s'avance à 90.47. On accueille avec faveur la nouvelle d'un ministère composé par M. Giolitti, ancien ministre du Trésor, avec un programme d'économies et une réduction des dépenses militaires au minimum nécessaire. L'Extérieure reste offerte à 61 7/8. Le 3 0/0 Portugais se maintient ferme à 28 1/2, ce qui prouve que l'on considère dans les milieux financiers l'espoir d'une solution heureuse des négociations avec les comités. Le Nouveau Russe s'inscrit à 76.60 et l'Orient à 70.

L'action de la Banque de France est en nouveau progrès à 4.170. Les gros capitalistes rentrent peu à peu dans la valeur dont ils ont été sortis alors qu'il pouvait y avoir des doutes sur la nature des innovations apportées aux statuts comme conditions de renouvellement du privilège.

Le Crédit Foncier se maintient au-dessus de 4.200. La Banque de Paris cote 646. Les explications fournies à l'assemblée des actionnaires au sujet de la composition du portefeuille ont satisfait les plus pointilleux parmi les assistants. Le Crédit Lyonnais se maintient à 786. La Société Générale conserve le cours de 426.25 ; le bilan au 30 avril accuse un chiffre de bénéfices nets de 337.000 pour le mois.

Les Chemins Economiques cotent 402.50.

coup de dix heures pour crier au mécanicien :

— En avant !

Les voyageurs étaient tous sur le pont pour saluer, une dernière fois, ce dernier coin de la patrie qu'ils allaient quitter.

Soudain, la vapeur siffla, l'hélice commença à tourner ; le paquebot quittait le bassin.

Pluton se mit alors à hurler et à bondir en regardant fixement sur la jetée du nord.

— Mais qu'a-t-il donc ? s'écria Jacques.

Et, suivant du regard la direction de celui du chien, il vit debout un vieillard et une jeune fille qui leur faisaient des signaux.

Alors, saisissant la main du docteur :

— Regardez, dit-il, c'est elle.

— Pardieu oui, fit le docteur ; c'est gentil d'être venue nous voir partir.

— Je me disais aussi... murmura André, qu'elle ne pouvait m'oublier ainsi !

Il tendit la main, et Armande agita son mouchoir blanc.

C'est ainsi que la terre disparut, petit à petit, aux yeux des voyageurs, et que le vaisseau s'éloigna dans la brume. C'est ainsi qu'un quart d'heure plus tard ils ne se voyaient plus et qu'ils croyaient se voir encore.

(A suivre.)

FAITS DIVERS

CONDAMNATION A MORT

La Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine a condamné à mort le nommé Communal, qui assassina une jeune fille, près Vitré, le 8 février dernier.

LE FEU DANS LES LANDES DE LA GIRONDE

Un nouvel incendie s'est déclaré dans les landes de la Gironde, du côté de Saint-Symphorien. Les dégâts sont incalculables et on n'a pas pu arriver encore à circonscrire le foyer qui s'étend sur une longueur de plusieurs kilomètres.

Tous les habitants sont sur les lieux pour préserver leurs villages qui sont menacés.

A propos des élections.

Dans une petite feuille radicale de province, les compositeurs ont ordre de remplacer partout le mot « conservateur » par le mot « réactionnaire ».

Si bien que lundi on pouvait lire dans ce journal :

« Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre ami X..., *réactionnaire* des hypothèques. »

MARCHÉS

ANGERS, 7 mai

Froment, le double décalitre, 3 85. — Avoine, 4 65. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 45. — Pommes de terre, » 45. — Foin, les 1,050 kil., 405 fr. — Paille, 60 fr. — Œufs, la douz., » 70. — Beurre, la livre, 4 45. — Poulets, la couple, Beaufort et environs, 3 75 à 4 fr. — Poulets, Candé et environs, 3 25 à 3 50.

SABLÉ, 9 mai

Froment, l'hectol., 47 25. — Orge, 9 75. — Avoine hiver, 9 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 40. — Poules, la couple, 6 50. — Poulets, 4 50. — Canards, 5 50. — Œufs (la douzaine), » 75. — Pommes de terre (l'hectolitre), 4 25.

Sonnez Clairons...

La trompette de la renommée nous apprend par ses cent bouches, que l'excellente LOTION du Dr ROFF fait repousser les cheveux, quelle que soit la cause qui ait amené leur chute, et que ceux qui l'emploient régulièrement pour les soins de leur toilette sont à l'abri de la calvitie et de ces affreuses pellicules qui la produisent si souvent. Le flacon 3 francs. Dépôt général, Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

HERNIÉS

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. **M. MARIE** jeune fera lui-même l'application de ses appareils :

A Angers, les 12, 13 et 14 Mai, hôtel de Londres (sur le quai) ;

A Saumur, dimanche 15, de 9 heures du matin, à 8 heures du soir, hôtel de la Paix.

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent. Les bandages des docteurs MARIE défont toute concurrence pour leur efficacité.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat.
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhun.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M^e TAUGOURDEAU ayant cessé ses fonctions de notaire à Montreuil-Bellay, désire retirer son cautionnement.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Montel

MM. les créanciers de la faillite Montel, chemisier à Saumur, sont invités à se présenter, le mercredi 18 mai 1892, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et un dividende de 2 fr. 10 0/0.

(000) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques En deux lots

DE DEUX MORCEAUX
En nature de Vigne

ET TERRE ET VIGNE,

Situés commune de Bagneux,

Dépendant de la faillite du sieur GAUTIER-GAUTIER, marchand à Distré.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, le SAMEDI 28 MAI 1892, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières,

Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Gautier-Gautier, marchand à Distré,

Ayant M^e LE RAY pour avoué.

Il sera, aux lieux, jour et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après, dépendant de la faillite dudit sieur Gautier-Gautier.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

Commune de Bagneux

PREMIER LOT.

Treize ares soixante-quinze centiares de vigne, au canton des Gravelles, joignant au couchant Vilgrain, au couchant Madame veuve Sureau, d'un bout la même et d'autre bout le chemin.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800

DEUXIÈME LOT

Six ares cinquante centiares de terre et vigne, joignant Bouvier, au couchant Renaud, d'un bout Jumeau et d'autre bout le chemin.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

Total des mises à prix, neuf cents francs, ci. 900

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, n° 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-douze, le c^e. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTAK.

ON DEMANDE UN APPRENTI, âgé de 18 ans, Confiseur-Chocolatier, 20, rue Saint-Jean.

UN MÉNAGE sans enfant demande place. S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e RONDEAU, avoué à Cholet, et de M^es JAUNAUULT et BARET, notaires en la même ville.

VENTE aux Enchères publiques EN 19 LOTS

Le MARDI 17 MAI 1892, à Midi, à Cholet, en l'une des salles du Théâtre,

DIVERS IMMEUBLES

Dépendant de la Faillite de M. ROUSSELOT, ancien banquier à Cholet,

CONSISTANT EN :

- 1^o La **Métairie des Noyes**, située commune de Saint-Christophe-du-Bois, contenant 23 hectares 89 ares 45 centiares.
Mise à prix. 40,096 fr.
- 2^o La **Métairie de l'ancienne Raillière**, située même commune, contenant 25 hectares 31 ares 12 centiares.
Mise à prix. 51,756 fr.
- 3^o La **Métairie de la Nouvelle Raillière**, située même commune, contenant 26 hectares 62 ares 8 centiares.
Mise à prix. 52,145 fr.
- 4^o La **Métairie de la Battellerie**, située aussi même commune, contenant 39 hectares 49 ares 16 centiares.
Mise à prix. 80,682 fr.
- 5^o La **Métairie des Ruisscaux**, située commune du Puy-Saint-Bonnet (Deux-Sèvres), contenant 23 hectares 13 ares 67 centiares.
Mise à prix. 57,210 fr.
- 6^o La **Métairie du Quarteron-Moine**, située même commune, contenant 26 hectares 07 ares 61 centiares.
Mise à prix. 56,070 fr.
- 7^o La **Métairie de Brenon**, située commune de la Ségamière, contenant 32 hectares 43 ares 86 centiares.
Et les **Bois Taillis de Brenon**, situés même commune, contenant 5 hectares 75 ares 04 centiares.
Mise à prix. 54,612 fr.
- 8^o La **Métairie de la Brissonnière**, située commune de Cholet, contenant 22 hectares 7 ares 24 centiares.
Mise à prix. 24,613 fr.
- 9^o La **Métairie de l'Audinière**, située même commune, contenant 15 hectares 52 ares 39 centiares.
Mise à prix. 32,717 fr.
- 10^o **Portion du Bordage de Livet**, située commune de Cholet, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et jardins, contenant 36 ares 60 centiares.
Mise à prix. 5,612 fr.
- 11^o Un **Terrain** en forme de pentagone, faisant partie du BORDAGE DE LIVET, contenant 5 ares 40 centiares.
Mise à prix. 2,700 fr.
- 12^o Une autre **Portion du Bordage de Livet**, consistant en un jardin potager avec citerne, pompe et poulailler, contenant 44 ares 22 centiares.
Mise à prix. 8,844 fr.
- 13^o Une autre **Portion du Bordage de Livet**, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, lavoir et citerne avec pompe, contenant 38 ares 61 centiares.
Mise à prix. 19,444 fr.
- 14^o Un **Morceau de Pré et Terre**, dépendant dudit BORDAGE DE LIVET, contenant 75 ares 41 centiares.
Mise à prix. 18,852 fr.
- 15^o Un **Pre de Coupe**, faisant partie du BORDAGE DE LIVET, contenant 67 ares 73 centiares.
Mise à prix. 13,540 fr.
- 16^o **Six Maisons à Tisserand**, avec jardin au devant, situées à Cholet, quartier de Livet.
Mise à prix. 7,112 fr.
- 17^o Une **Propriété**, dite *Propriété Paternelle*, située à Cholet, rue Saint-Martin, N° 17.
Mise à prix. 65,760 fr.
- 18^o Une **ancienne Maison**, sise à Cholet, rue et impasse Saint-Martin, N° 15.
Mise à prix. 8,290 fr.
- 19^o Une **Maison**, située à Cholet, rue Saint-Martin, N° 12.
Mise à prix. 28,600 fr.

TOTAL des Mises à Prix : 628,664 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, auxdits M^es JAUNAUULT et BARET, notaires, dépositaires du cahier des charges, Et audit M^e RONDEAU, avoué.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des **Baptêmes**, nous faisons maintenant les **DRAGÉES** à la **Maison** et à la **MAIN**.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioques pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSION

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de M^e Riffault, huissier à Saumur, en date du trois mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Et à la requête de : 1^o M. Théodore-Philippe Ducamp, propriétaire, ancien magistrat, demeurant rue Bodin, numéro 4, à Saumur, époux de dame Julienne Abraham; 2^o M. Charles-René Ducamp, propriétaire, demeurant rue Beurepaire, à Saumur, époux de dame Louise-Nelly Rotier, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, numéro 7;

Notification a été faite :

A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur,

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du douze avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée :

1^{er}. D'un acte reçu par M^e Ledroit, notaire à Neuillé, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et transcrit,

Contenant vente à M. Théodore-Philippe Ducamp, sus-dénommé, qualifié et domicilié, par M. Jules-Raphaël-Charles-Antoine marquis de Perrochel, propriétaire au château de Granchamp (Sarthe), d'un pré nommé le Pré-du-Sillon, situé commune de Saint-Lambert-des-Lèves, compris, pour partie, au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 731, section C, d'une superficie de sept hectares vingt-deux ares dix-neuf centiares, moyennant le prix principal de trente-huit mille cent dix francs, que M. Ducamp a payé comptant ;

2^{em}. D'un acte reçu par le même notaire, le même jour, dix-sept février dernier, enregistré et transcrit,

Contenant vente à M. Charles-René Ducamp, sus-dénommé, par M. le marquis de Perrochel, également sus-dénommé : d'un pré, nommé le Pré-Séchet, situé commune de Saint-Lambert-des-Lèves, compris au cadastre de ladite commune sous les numéros 61 pour partie et 88 section B, d'une superficie de sept hectares vingt-huit ares cinquante centiares, moyennant le prix principal de trente-quatre mille quatre cent trente-huit francs, que M. Ducamp a payé comptant ;

Déclarant à M. le Procureur de la République que la présente notification lui est faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'il ait à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il avisera, dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature ;

Lui déclarant, en outre, que les anciens propriétaires desdits immeubles vendus sont, indépendamment du vendeur :

- 1^o M. Pierre-Antoine Blancler, propriétaire au château de Pignerolles, commune de Saint-Barthélemy, décédé ;
- 2^o M. Edgard-Charles-Antoine de Perrochel, décédé à Paris ;
- 3^o M. Fernand-Clovis-Ludovic de Perrochel, décédé à Menton ;
- 4^o M. et Madame Blancler, père et mère, décédés ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feront publier la présente notification dans un journal de la localité conformément à la loi et à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept ; — à ce qu'il n'en ignore.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le dix mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Etude de M^e BRAC, notaire.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 mai 1892, à 1 heure En l'étude de M^e BRAC,

DE LA MAISON

ET DÉPENDANCES

Avec jardin, au Petit-Puy, Grande route de Fontevrault, Dépendant de la succession de M^{me} AVRILLON.

A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand secrétaire, une grande Bibliothèque, fauteuils et vaisselle.

GRANDE QUANTITÉ

De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UNE PERSONNE très instruite demande n'importe quel travail intellectuel à faire chez elle : Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrété et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

MAISON

A Louer présentement

A Villebernier,

CONNUE SOUS LE NOM DU

CHAPEAU-ROUGE

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, rue Nationale, 24.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un **SECOND REDACTEUR** pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.